

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de Monsieur Jean-François Cachin
déposée 14 novembre 2017

« Auberge du Chalet-à-Gobet après l'EVAM, une réouverture de l'Auberge est-elle possible en faveur du public ? »

Rappel de l'interpellation

« Dans un article d'un grand quotidien lausannois, sous le titre "l'EVAM ferme à Nyon le dernier abri du canton", nous pouvons prendre connaissance dans le contenu de cet article que l'EVAM ferme le dernier abri de PCI qui était encore exploité à Nyon ainsi que le foyer ouvert en 2015 dans l'ancienne Auberge du Chalet-à-Gobet.

Il est également précisé que l'ancienne Auberge du Chalet-à-Gobet, qui abrite encore une quarantaine de personnes, fermera d'ici la fin décembre 2017. »

Introduction

L'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a informé la Municipalité à fin septembre 2017 qu'il a décidé de ne plus exploiter l'Auberge du Chalet-à-Gobet à partir du 31 décembre 2017. Un communiqué de presse de l'EVAM du 24 octobre 2017 a rendu public cette décision.

Pour rappel, la Municipalité a informé votre Conseil, par sa réponse du 17 novembre 2016 à l'interpellation de M. Jean-François Cachin « Quel avenir pour les ruines de la ferme du Chalet-à-Gobet ? », que l'École hôtelière de Lausanne (EHL) était intéressée par le site du Chalet-à-Gobet pour y développer un ambitieux projet de création d'un « parc de l'innovation » spécialisé dans le tertiaire et plus spécifiquement dans l'hospitalité.

Aujourd'hui, les négociations entre l'EHL et la Ville de Lausanne ont bien avancé et l'accord pourrait être finalisé dans le courant du premier semestre 2018.

Sous réserve de la finalisation de cet accord, l'EHL utiliserait alors l'Auberge du Chalet-à-Gobet comme un établissement d'application et d'expérimentation des méthodes et concepts de gestion hôtelière, ouvert au public.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Une possible réouverture de l'Auberge du Chalet-à-Gobet est-elle envisagée pour le public ?

Sous réserve de la finalisation de l'accord précité, l'Auberge pourra fournir un service de type hôtelier au public et aux personnes désireuses de faire de la région une destination de loisir et de détente. Elle permettra également aux étudiants et au corps enseignant d'être un lieu d'application et d'expérimentation de nouvelles méthodes de gestion encadrée par des professionnels et des instructeurs expérimentés de l'EHL.

Question 2 : Si oui, dans quel délai et par quel tenancier ?

Sous réserve de la finalisation de l'accord précité, l'ouverture de l'Auberge est envisagée pour le courant de l'automne 2018 après une rénovation légère par l'EHL.

Question 3 : Si non, à quel usage sera attribué cette Auberge ?

Vu le stade avancé des négociations avec l'EHL et les perspectives intéressantes du développement du « parc de l'innovation », la Municipalité ne prévoit pas, dans ce contexte, d'autres projets pour l'Auberge. Elle veillera à favoriser une utilisation temporaire de l'Auberge au premier semestre 2018, compatible avec cette courte durée et en coordination avec l'EHL.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 7 décembre 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

